

CHARTRE POUR L'UTILISATION D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

UTILISATEUR BENEFICIAIRE :

Nom : **Téléphone:**.....
Prénom : **Mail :**.....
Adresse :
Commune : **Nombre de personnes au foyer :**.....

- Ne dispose pas de terrain adapté pour composter
- Ne dispose pas de site de compostage partagé à proximité
- Ne dispose pas de la collecte en porte à porte des biodéchets

Préambule :

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) souhaite accompagner le tri à la source des biodéchets des usagers (déchets de cuisine et de jardin). La collecte des biodéchets, le compostage individuel ou partagé sont des moyens déjà en place mais ne correspondent pas à toutes les situations.

Afin d'encourager les habitants de son territoire dans la mise en place du lombricompostage, la CAN propose la fourniture de lombricomposteurs.

Cette présente charte détermine les modalités d'utilisation et les engagements des deux parties.

Les engagements de l'utilisateur :

Il s'engage à :

- participer à hauteur de 30€ pour l'achat du lombricomposteur, correspondant à 40% du prix d'achat TTC moyen. L'avis de paiement est adressé par le Trésor Public.
- réserver l'utilisation du lombricomposteur à son habitation se situant sur le territoire de la CAN,
- avoir identifié des débouchés sur place du lombricompost et du thé de compost,
- participer à l'atelier programmé sur ce sujet ou se rendre disponible à minima 30 min lors de la remise du lombricomposteur par la CAN. Cette formation est requise.
- lombricomposter ses biodéchets selon l'usage recommandé ; la documentation est fournie avec le lombricomposteur,
- maintenir le lombricomposteur en bon état, prendre soin des vers Eisenia et dans la mesure du possible peser les apports et les faire remonter à la collectivité,
- se rendre disponible pour le suivi de l'opération (réponse questionnaire, pesée des biodéchets, visite à domicile d'un agent),

Les engagements de la CAN :

Elle s'engage à :

- fournir un lombricomposteur accompagné des consignes de montage et d'utilisation du lombricomposteur, aux habitants demandeurs de son territoire,
- remettre une souche de vers pour chaque lombricomposteur distribué, pouvant être sous forme de bon de commande,
- remettre un bioseau, pour permettre de peser les déchets de cuisine destinés au lombricompostage,
- fournir les informations nécessaires à la pratique du lombricompostage au moment de la remise,
- répondre par la suite aux interrogations concernant la pratique du lombricompostage,
- évaluer l'impact de l'opération et rendre compte des conditions de réussite de la pratique,

Fait à, le

Signature de l'utilisateur